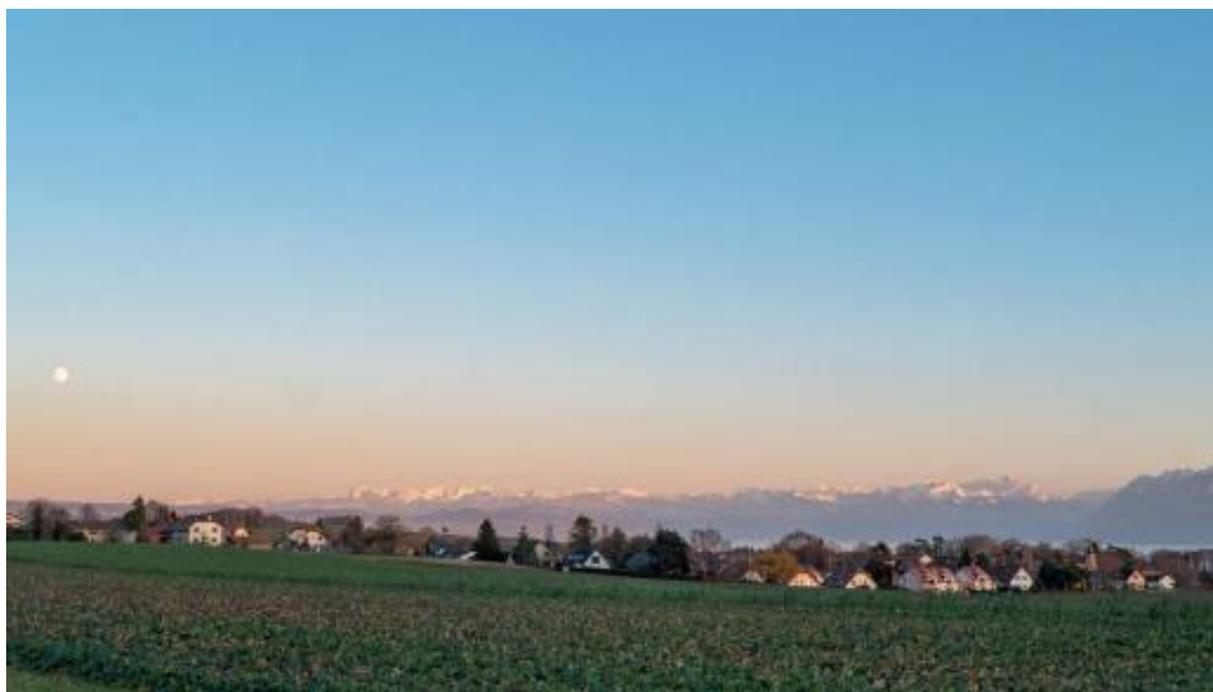




Municipalité de  
Lavigny

# RAPPORT DE GESTION EXERCICE 2021



Version 1.8  
16.05.2022



## **RAPPORT DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNEE 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux articles 4 et 93c de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes (LC), la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après son rapport de gestion pour l'année 2021.

Les conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2021 figurent à la fin du Préavis traitant des comptes communaux.

Cette année a été marquée par le renouvellement des autorités communales pour une durée de cinq ans et a enregistré quelques changements au sein de ses organes. Ainsi, la Municipalité a enregistré le départ de MM. Bernard Rochat, Syndic, et Christian Grin, Municipal, au 30 juin 2021, et la nomination dès le 1er juillet 2021 de Mmes Teodora Laurent, Municipale, et Cathy Zanola Rossier, Municipale. La répartition des dicastères a été revue.

Durant cette année, les membres de la Municipalité se sont employés à accomplir toutes les tâches qui leur ont été confiées de manière soutenue, dans un esprit de collaboration, de confiance mutuelle et de collégialité. La Municipalité s'est retrouvée avec plaisir tout au long des séances de l'année, pour accomplir les tâches qui lui sont dévolues.

Les membres de l'assemblée délibérante et de la Municipalité ont pris leur travail à cœur. Les autorités ont poursuivi leurs travaux avec une situation saine. Les résultats financiers de l'exercice 2021 sont nettement meilleurs que ce qui était prévu par le budget, ceci malgré la situation sanitaire et les charges supplémentaires que cela a engendré. Ce bon résultat s'explique essentiellement par des rentrées fiscales supérieures aux prévisions. Cette situation offre un peu d'oxygène aux finances communales et permet ainsi d'affronter les projets à venir avec sérénité.

L'année 2021 a également été marquée par l'entrée en force du nouveau Plan Général d'Affectation (PGA), après une démarche de près de 20 ans. Ce PGA permet d'ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement du village.

Voyons maintenant, au travers des différents groupes de comptes, les éléments principaux qui ont marqué cet exercice 2021.



## Table des matières

<b>10</b>	<b>AUTORITES .....</b>	<b>7</b>
	101 CONSEIL COMMUNAL.....	7
	102 MUNICIPALITE.....	10
<b>11</b>	<b>ADMINISTRATION.....</b>	<b>13</b>
<b>3</b>	<b>DOMAINES - BÂTIMENTS.....</b>	<b>17</b>
<b>32</b>	<b>FORETS .....</b>	<b>17</b>
<b>35</b>	<b>BATIMENTS.....</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>TRAVAUX.....</b>	<b>20</b>
<b>42</b>	<b>SERVICE DE L'URBANISME .....</b>	<b>20</b>
<b>43</b>	<b>ROUTES - CHEMINS COMMUNAUX.....</b>	<b>24</b>
<b>44</b>	<b>PARCS ET CIMETIERE .....</b>	<b>25</b>
<b>45</b>	<b>ORDURES MÉNAGÈRES - DÉCHETTERIE .....</b>	<b>25</b>
<b>46</b>	<b>RESEAUX D'EGOUTS - EPURATION .....</b>	<b>26</b>
<b>47</b>	<b>COURS D'EAU.....</b>	<b>26</b>
<b>5</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.....</b>	<b>26</b>
<b>50</b>	<b>ADMINISTRATION DES ECOLES .....</b>	<b>26</b>
<b>6</b>	<b>POLICE .....</b>	<b>28</b>
<b>61</b>	<b>CORPS DE POLICE .....</b>	<b>28</b>
<b>65</b>	<b>DEFENSE CONTRE L'INCENDIE.....</b>	<b>30</b>
<b>66</b>	<b>PROTECTION CIVILE.....</b>	<b>31</b>
<b>7</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES.....</b>	<b>31</b>
<b>8</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS.....</b>	<b>31</b>
<b>81</b>	<b>SERVICE DES EAUX .....</b>	<b>31</b>
<b>83</b>	<b>SERVICE DU GAZ.....</b>	<b>33</b>
	<b>NOTES.....</b>	<b>40</b>
	<b>NOTES.....</b>	<b>40</b>
	<b>NOTES.....</b>	<b>41</b>



Le Conseil communal fut convoqué à cinq reprises pour traiter des différents objets qui lui ont été soumis.

⇒ **Fin de législature 2016 - 2021**

**1er janvier au 30 juin 2021**

<b>Président</b>	Hans-Jörg Frischholz
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Georgeta Rossier
<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Roman Tarnovsky
<b>Secrétaire</b>	Loredana Simone
<b>Scrutateurs</b>	Marie-Noëlle Bourgeois Elena Tarnovskaya
<b>Suppléants</b>	Vincent Porchet Philippe Estiévenart

#### COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL

<b>Commission des finances</b>	Ingrid Ciampi Hervé Moine Laurent Bourgeois Gilles Rossier Sophie Kandaouroff
--------------------------------	---

<b>Commission de gestion</b>	Christian Jan Martine Marguerat Stéphane Schmidt Olivier Rochat Jérémy Rossier
------------------------------	--

<b>Suppléants</b>	Sont nommés pour 5 ans, donc pas de suppléants. En cas de démission, le Conseil procède à une élection d'un nouveau membre.
-------------------	---

#### Commission communale de recours en matière d'imposition et Commission communale sur la protection des données

Ingrid Ciampi  
Norbert Buffat  
Christian Jan  
Elena Tarnovskaya  
Jean-Frédéric Favre

***Délégué au conseil intercommunal à l'association scolaire  
Aubonne, Gimel, Etoy (ASSAGIE)***

---

**Délégué** Jean-Frédéric Favre  
**Suppléante** Myriam Cornaz

⇒ **Début de la nouvelle législature 2021-2026**

**1er juillet au 31 décembre 2021**

---

<b>Président</b>	Hans-Jörg Frischholz
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Georgeta Rossier
<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b>	Marco Marsella
<b>Secrétaire</b>	Loredana Simone
<b>Scrutateurs</b>	Anja Nusslé Vincent Porchet
<b>Suppléants</b>	Bultez Guillaume Lambelet Mélanie

**COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL**

---

<b>Commission des finances</b>	Hervé Moine Jean-Marc Paul Anne-Laure Gugger Philippe Estiévenart Roman Tarnovsky
--------------------------------	---

---

<b>Commission de gestion</b>	Ingrid Ciampi Michèle Salanon Marie-Noëlle Bourgeois Pierre-Yves Rochat Christian Jan
------------------------------	---

---

<b>Suppléants</b>	Sont nommés pour 5 ans, donc pas de suppléants. En cas de démission, le Conseil procède à une élection d'un nouveau membre.
-------------------	---

**Commission communale de recours en matière d'imposition et  
Commission communale sur la protection des données**

---

Ingrid Ciampi  
Pierre-Yves Rochat  
Jean-Frédéric Favre  
Christian Jan  
Anne-Laure Gugger

***Délégué au conseil intercommunal à l'association scolaire  
Aubonne, Gimel, Etoy (ASSAGIE)***

---

**Délégué** Jean-Frédéric Favre

**Suppléante** Virginie Ganz

***Préavis déposés en 2021***

- N° 1/2021 Comptes de l'exercice 2021 et rapport de gestion
- N° 2/2021 Autorisations générales de statuer pour la législature 2021-2026
- N° 3/2021 Autorisations générales de plaider pour la législature 2021-2026
- N° 4/2021 Compétences accordées à la Municipalité d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles durant la législature 2021-2026
- N° 5/2021 Indemnités et vacances des membres de la Municipalité et du Conseil communal – Législature 2021-2026 ► REMPLACE par les préavis 11/21 et 12/21
- N° 6/2021 Adoption d'un règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire ► RETIRE
- N° 7/2021 Arrêté d'imposition 2022
- N° 8/2021 Détermination du plafond d'endettement - Législature 2021-2026
- N° 9/2021 Cadastration et décadastration des domaine publics N° 5 et 6 au lieu-dit Les Brachères
- N° 10/2021 Budget 2021
- N° 11/2021 Indemnités et vacations des membres de la Municipalité - Législature 2021-2026
- N° 12/2021 Indemnités et vacations des membres du Conseil communal - Législature 2021-2026

Ces préavis ont été acceptés par le Conseil.

## MUNICIPALITE

Au cours de l'année écoulée, la Municipalité a siégé à quarante-trois reprises. La COVID étant toujours omniprésente, la Municipalité a géré au mieux la situation afin que le fonctionnement de la Commune soit assuré.

Certaines séances se sont tenues en présence de tiers, en avant-séance de Municipalité ou en dehors du lundi soir, jour usuel de la séance de Municipalité.

En dehors des séances de Municipalité, ses membres ont pris part à de nombreuses rencontres en relation avec leurs dicastères respectifs et/ou missions spécifiques, tant à Lavigny qu'à l'extérieur.

La Municipalité s'est déplacée dans la mesure du possible à l'extérieur afin de traiter différents dossiers. Plusieurs séances ont eu lieu en visioconférence.

De plus, la Municipalité est bien représentée dans les associations intercommunales :

⇒ **Fin de législature 2016 - 2021**

- Claude Philipona président du CODIR de l'ASSAGIE
- Bernard RoCHAT président du CODIR SDIS Etraz-Région

⇒ **Début de la nouvelle législature 2021-2026**

- Claude Philipona président du CODIR de l'ASSAGIE
- Willy Favre, membre du législatif du Réseau Santé La Côte

## **Répartition des dicastères et représentations législature 2016-2021**

⇒ **Fin de législature 2016 - 2021**

	Dicastères	Représentations
<p>ROCHAT Bernard Syndic</p> <p><i>Remplaçant Claude Philipona</i></p>	<p>Administration générale Aménagement du territoire Personnel communal Défense incendie SDIS Protection civile Police des constructions</p>	<p>ARCAM, Groupe Energies SDIS, président du CODIR UCV, conseil des 50 PCi Dev Assemblée des Syndics du District Valgaz, Président CA SEFA Romande Energie</p>
<p>PHILIPONA Claude Vice-Syndic</p> <p><i>Remplaçant Willy Favre</i></p>	<p>Affaires sociales Petite enfance Ecole Informatique et SIT Finances</p>	<p>ARASMAC AJEMA CSR Entrée de Secours PROFA Espace Prévention Association du Relais Pro Senectute OMSV EHC Couvaloup 12 Pomme-Cannelle ASSAGIE, président du CODIR</p>
<p>GRIN Christian Municipal</p> <p><i>Remplaçant Rémy Wulliens</i></p>	<p>Bâtiments communaux Domaines Voirie Gestion des déchets</p>	<p>CRIDEC VALORSA APFTB</p>
<p>WULLIENS Rémy Municipal</p> <p><i>Remplaçant Bernard Rochat</i></p>	<p>Routes Services industriels (eau, gaz) Assainissement, STEP Cadastre</p>	<p>STEP ERM VALGAZ CARRE SEFA</p>
<p>FAVRE Willy Municipal</p> <p><i>Remplaçant Christian Grin</i></p>	<p>Police Développement durable Activités culturelles et sportives Sociétés locales Transports, Mobilité Paroisse</p>	<p>CREM ADIREM, tourisme Agenda 21</p>

## Répartition des dicastères et représentations législature 2021-2026

⇒ Début de la nouvelle législature 2021-2026

	Dicastère	Représentations
<b>PHILIPONA Claude</b> Syndic  <i>Remplaçant Rémy Wulliens</i>	Administration générale Aménagement du territoire Personnel communal Informatique administrative Finances	ARCAM Conseil administration VALGAZ Assemblée des Syndics du District Fondation Ledig-Rowohlt Présidence CODIR ASSAGIE
<b>WULLIENS Rémy</b> Vice-Syndic  <i>Remplaçante Teodora Laurent</i>	Routes Services industriels (eau, gaz) Assainissement, STEP Cadastre SIT Voirie	STEP ERM Délégué VALGAZ CARRE SEFA Romande Energie Carto-Jura-Léman (CJL)
<b>FAVRE Willy</b> Municipal  <i>Remplaçante Cathy Zanola Rossier</i>	Communication (site internet, newsletter, publication, tout ménage, Paroisse) Sécurité (Police, Défense incendie SDIS, PCi) Affaires sociales (ARASMAC) Ecoles (Patrouilleurs, délégué ASSAGIE) Petite enfance (Pomme Cannelle)	ARASMAC AJEMA CSR Entrée de Secours PROFA Espace Prévention Association du Relais Pro Senectute OMSV EHC Couvaloup 12 Pomme-Cannelle Délégué ASSAGIE SDIS PCi
<b>LAURENT Teodora</b> Municipale  <i>Remplaçant Claude Philipona</i>	Police des constructions Bâtiments communaux	
<b>ZANOLA ROSSIER Cathy</b> Municipale  <i>Remplaçant Willy Favre</i>	Développement durable Activités culturelles et sportives Sociétés locales Transports, Mobilité Gestion des déchets Domaines	ADIREM, tourisme Agenda 21 VALORSA CRIDEC APFTB

## ADMINISTRATION

### *Personnel communal*

Le personnel communal se compose de trois personnes. Nous tenons à remercier ces personnes compétentes pour le travail effectué et leur engagement sans faille au service de notre Communauté.

**Greffe municipal :** Mme Joëlle Berchier jusqu'au 28 février  
Mme Annette Magnolay, dès le 1<sup>er</sup> février

Pour rappel, les principales tâches dévolues au Greffe municipal, qui dépend de l'Administration générale, placée sous la direction du Syndic, sont les suivantes :

- Secrétariat de la Municipalité
- Politique d'information et de communication
- Information et coordination des services communaux
- Actes émanant de la Municipalité
- Naturalisation suisse, facilitée ou ordinaire et octroi de la bourgeoisie
- Relations intercommunales (conférences intermunicipales)
- Relations avec les départements cantonaux et la Préfecture du district
- Suivi administratif des activités et décisions du Conseil communal
- Publications communales et rapport de gestion
- Réceptions et manifestations placées sous l'égide de la Municipalité
- Archives communales et archives historiques
- Réservation des salles communales
- Coordination des activités culturelles et associatives
- Tombolas, lotos, permis temporaires

L'administration communale est membre de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM).

**Bourse et Contrôle des habitants :** M. Pierre-Olivier Rossier

Les tâches principales de la bourse sont les suivantes :

- Comptabilité générale, la caisse
- Comptabilité des débiteurs et créanciers

- Facturation (taxes, vin, impôt foncier, évacuation des eaux, déchets, etc.)
- Gestion des salaires
- Gestion du portefeuille des assurances
- Contentieux

Les tâches principales du contrôle des habitants sont les suivantes :

- Tenue du registre des habitants
- Procédures liées aux titres de séjour et d'établissement pour les étrangers
- Etablissement d'attestations diverses
- Etablissement des cartes d'identité
- Tenue du registre des chiens
- Rôle des électeurs, élections et votations, vote par correspondance,
- Validation des signatures lors d'initiatives et de référendums

### **Intendance des bâtiments et Entretien**

M. [Joachim Fernandes](#), employé du Domaine des Remans s'occupe des tâches d'intendance, et la [Famille Rossier et ses employés](#) (Domaine des Remans), de la gestion hivernale, du soutien à la Commune lors de manifestation, du lavage des fontaines, etc.

La Commune s'appuie également sur [M. Denis Delapierre](#) pour diverses tâches en lien avec l'entretien des domaines et espaces verts, la gestion de l'Inforadar, ainsi que le cimetière.

Depuis sa démission en juin 2020, Mme Paula Delapierre a été engagée pour une mission temporaire liée à la situation sanitaire de la COVID-19 et dont la tâche était de nettoyer les bâtiments scolaires entre 12h00 et 14h00, mission qui a pris fin au 30 juin 2021. Elle effectue ces nettoyages avec l'aide de sa fille. Qu'elles en soient vivement remerciées.

### **Service des eaux et du gaz**

M. [Samuel Rossier](#) est employé au titre de fontainier. Sa mission est le contrôle des zones de captage, le contrôle général et entretien du réservoir et de la station de pompage, le suivi et l'entretien des bornes hydrantes. De plus, il relève les compteurs eau et gaz. Un tout grand merci pour son engagement sans faille.

Les entreprises qui collaborent et aident au bon fonctionnement de la Commune sont l'entreprise Bolliger et l'Institution de Lavigny.

### **Service de la population** **Statistiques de la population**

Au 31 décembre 2021, la population de Lavigny était de 1026 habitants (1008 en 2020) et se composait ainsi :

Année	Suisse					Etrangers					Total
	Hommes		Femmes		H+F	Hommes		Femmes		H+F	
	Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		Total	dont 0-15	Total	dont 0-15		
2021	383	75	389	59	772	143	30	111	19	254	1026
2020	366	73	384	68	750	142	31	116	24	258	1008
2019	361	70	381	71	742	136	30	114	24	250	992

**Naissances** Durant cette année, 11 naissances ont été inscrites (6 en 2020).

**Décès** Nous avons une pensée de sympathie pour les familles des 9 personnes décédées en 2021 (3 en 2020).

**Naturalisations** 1 habitant a obtenu la nationalité suisse en 2021 (9 en 2020). Plusieurs dossiers sont toujours en cours.

### **Transports publics**

Bien que les engagements des démarches engagées en 2019-2020 aient été fortement ralenties, elles ont pu reprendre en 2021.

La Commune de Lavigny a prévu de rejoindre le réseau de vélos électriques en libre-service « Pick-e-Bike » pour une phase test d'une année. Ce service permettra de faciliter, pour certain.e.s l'accès aux gares d'Allaman, Etoy et Yens, lorsque les bus ne sont pas disponibles, et de favoriser les déplacements en mobilité douce dans les villages alentours.

Par ailleurs, la Municipalité poursuit le développement des transports publics dans le cadre de plusieurs projets régionaux, dont l'objectif est d'augmenter le nombre de courses sur les lignes de bus existantes 722 et 726, ainsi qu'à terme une liaison directe vers Aubonne et la gare d'Allaman afin d'améliorer les dessertes en direction de Nyon et Genève.



En raison de la situation sanitaire, certaines actions du programme communal visant à favoriser les échanges au sein de la population du village, ont dû être reportés en 2022, telle que le Coup de Balai.

Ainsi, bien que la météo n'ait pas été très coopérative, la participation villageoise à la Fête Nationale, organisée le 31 juillet, était au-delà des attentes. Probablement une envie de se retrouver après ces temps d'incertitudes Covid, mais certainement en partie grâce à la Société de Tir de Lavigny, qui a aiguisé les papilles des habitants par leurs délicieux poulets Suisse ! L'invitée 2021, Mme Claire Richard, Parti vert libéral Morges, nous a fait l'honneur d'un discours. Sur le plan musical, M. Jean-Claude Bloch et sa petite équipe de cuivre ont merveilleusement animé la soirée et enchanté les enfants lors du cortège aux flambeaux. Une animation lumière avec de magnifiques feux d'artifices a illuminé le ciel malgré la pluie.



La sortie des aînés, proposée par Buchard Voyage d'Aubonne, a eu lieu le 23 septembre. Une belle croisière sur les Trois-Lacs ainsi qu'un tour de ville de Neuchâtel en petit train ont rencontré un beau succès. Nos aînés ont profité d'une belle journée de rencontre et détente sans avoir à délier les bourses ! Mme Anny-Jane Brocard a eu la gentillesse d'accompagner le groupe durant toute la sortie et Mme Anne-Lise Girard a accepté de bon cœur d'être l'infirmière en cas de nécessité. Le tour s'est donc déroulé sereinement dans un bon encadrement et une belle ambiance.

Après une année d'interruption, il a à nouveau été possible d'organiser le Chemin de l'Avent auquel de nombreux habitants ont participé soit en organisant une rencontre, soit simplement en étant présents. Il a même permis d'ouvrir une fenêtre sur la fête de Noël du village qui s'est déroulée à la Maison de Commune le 15 décembre dernier. Organisée par les mères Noël du village, elles ont servi la traditionnelle soupe. Ce fut une belle occasion de vivre un moment convivial et d'échanges malgré un froid piquant. Merci aux Mères Noël : Mmes Geneviève Grin, Olivia Bocherens, Anne-Lise Girard, et Anny-Jane Brocard.

Les jardins communaux proposés à la population sur une parcelle communale ont permis à de nouveaux habitants, sur liste d'attente, de cultiver légumes et fruits à la suite de départs. Cependant, la demande étant plus grande que l'offre, il n'a pas été possible de satisfaire toutes les demandes.

### *Label Cité énergie*

Labélisée depuis fin 2020, La Municipalité prévoit d'installer des panneaux « Cité de l'Énergie » aux trois entrées du village, afin de mettre en avant cette labélisation, engagement rare dans des localités de petites tailles.

### *Tourisme*

Notre Commune fait partie de l'Association Morges Tourisme, qui développe le tourisme dans le District et essaye de promouvoir notre Région autour de différents axes.

## **3 DOMAINES - BÂTIMENTS**

### **32 FORETS**

Vallon de l'Arney, les forêts abritant nos captages, appartenant à la Commune et à d'autres propriétaires, ont dû être éclaircies. Une évacuation des rémanents de coupes a été effectuée en zone S1 et il a fallu limiter les rémanents en zone S2. Certains arbres menaçant les ouvrages ont dû être abattus et une attention particulière a été prise pour éviter le déversement accidentel de liquides pouvant polluer les eaux. Les machines devant être dans un état technique irréprochable ont été contrôlées régulièrement et des huiles hydrauliques biodégradables ont été utilisées. Le plein des tronçonneuses s'est fait sur bac de rétention en dehors de la zone S1. Le stockage des matériaux et le plein des tracteurs (équipés d'un kit de rétention avec tissus absorbants) également. Une partie du bois sera vendu au propriétaire d'une parcelle impactée par ces travaux.

### **35 BATIMENTS**

#### *Conciergerie*

L'année 2021 a été également impactée par la pandémie de la Covid et a eu des conséquences sur les locations de nos différentes salles.

Les nettoyages et conciergerie sont suivis de près. Il a été constaté que les nettoyages n'étaient pas optimaux à l'école, ainsi qu'à la salle polyvalente selon nos critères de propreté. Nous avons demandé plusieurs offres auprès des entreprises de nettoyage concurrentes. Cependant, nous laissons à l'entreprise actuelle la possibilité d'améliorer ses services avant d'envisager un changement de prestataire.

Lors du 1<sup>er</sup> semestre, il a encore été nécessaire de poursuivre pour tous les bâtiments scolaires et la salle de gym, les nettoyages supplémentaires et la désinfection entre midi et deux heures à cause de la COVID-19. Nous remercions Mme Paula Delapierre d'avoir assumé cette tâche et pour son excellent travail.

### **Locations des salles communales**

Avec la levée partielle par étape des mesures prises par les instances fédérales et cantonales en lien avec la COVID-19, les salles ont pu être relouées, sans retrouver leur vitesse de croisière initiale. En effet, la situation sanitaire a rencontré quelques difficultés à se stabiliser, et pour preuve, il a été enregistré au cours de l'année 15 annulations de location.

	Maison de Commune	Carnotzet	Eglise	Salle de l' église	Salle polyvalente	Buvette du foot
Habitants / Privés	1				7	9
Sociétés locales					4	1
Institution						
Alliance missionnaire	9					
Pomme-Cannelle					1	
Paroisse / Cultes avec garderie/ Eglise réformée						
Conseil et Commissions	11	6			8	
Municipalité	1	2			2	
Votations					4	
Concerts						
Entreprises / fondations/ associations					2	
Enterrements / Mariages / Baptêmes						
<b>Totaux</b>	<b>22</b>	<b>8</b>			<b>28</b>	<b>10</b>

Soit 68 locations (38 en 2020, 143 en 2019, 140 en 2018, 116 en 2017 et 87 en 2016).

#### **Buvette du foot**

Malgré une année en demi-teinte pour les locations, la buvette a pu à nouveau être louée ; par contre, le FC Lavigny ne l'a pas utilisée lors de leur match à domicile.

#### **Auberge**

Comme évoqué l'année dernière, la reprise de l'Auberge par la famille Yerli en 2020 a été chaotique à cause de la COVID-19 et cette situation a perduré tout particulièrement lors des quatre premiers mois de 2021. Puis, la suppression par étape des mesures COVID a permis à l'Auberge de souffler et de prendre ses marques.



Au vu de cette situation inédite et particulière, la Municipalité a décidé de soutenir l'activité de l'Auberge. Aussi, un bon de CHF 50.- a été proposé à chaque ménage du village et ce sont 194 ménages qui ont profité de cette opportunité. Simultanément, des mesures immédiates ont dû être prises pour éviter de mettre en délicatesse financière les tenanciers de l'Auberge. Dans ce contexte et selon la conjoncture, des efforts ont été consentis sur la location de la partie « hôtellerie-restaurant » et des réductions leur ont été accordées.



La Municipalité a géré cette situation sans précédent au mieux et a tout mis en œuvre pour garder le moral et la motivation des tenanciers. Nous voudrions remercier vivement la famille Yerly pour la gestion de notre Auberge. Nous avons à faire à de vrais professionnels qui jouent la carte du local, proposant des mets créatifs.

### *Maison de Commune*

Cette première année de cohabitation entre l'administration et l'épicerie s'est établie en bonne harmonie et apporte de la vie à la Maison de Commune. Les rapports et la collaboration sont excellents.

### *Epicerie*



Installation de l'épicerie et du bureau de poste dans la maison de commune est un franc succès. Nous sommes ravis de cette solution qui a été mise en place en début d'année 2021. Cependant, nous devons supporter plus de frais d'électricité consommée par les appareils réfrigérants que nécessite ce type de commerce. Heureusement, cette situation ne sera pas durable.

### *Abri PC*

Local de musique

En fin d'année 2021, nous avons donné la possibilité à un groupe de musique Rock d'aménager un espace et pouvoir répéter 1 à 2 fois par semaine. En contrepartie, ce groupe propose de se produire en concert lors de nos fêtes villageoises.

### *Maison des jeunes*

La maison des jeunes fait partie du périmètre du projet du centre du village qui prévoit la démolition de ce bâtiment. Le projet a été mis en l'enquête en juillet 2021.

Ainsi, aucun travaux n'a été entrepris dans ce bâtiment.

### *Rue de l'Eglise 9*

Rénovation du logement mis en location et changement de locataire.

Nous avons effectué plusieurs travaux de rénovation à la Rue de l'Eglise 9. Un rafraîchissement de la peinture a été apporté à l'ensemble des pièces, aménagement d'une nouvelle cuisine, remplacement de la chaudière et des radiateurs, suppression

des moquettes dans les chambres et entretien/rafraichissement du parquet existant. Les travaux ont été suivis et les délais respectés afin que les nouveaux locataires puissent prendre possession des lieux au 1er octobre 2021.

*Salle polyvalente* Cette salle a été peu occupée durant cette année, car les sociétés sportives n'ont pas pu se réunir et les locations peu possibles.

*Ecole* Les mesures liées à la COVID-19 ont perduré jusqu'au 30 juin, lesquelles ont engendré une hausse de la conciergerie durant le 1<sup>er</sup> semestre.

*UAPE* Entretien courant pas de surprise.

*Eglise* Entretien courant. Prévoir une réfection de la peinture de l'appartement, une réfection des façades de l'église et un rafraichissement des WC.

*Place de jeux* Entretien courant. Un contrôle régulier des jeux est effectué par l'entreprise Dynays.ch et un contrôle annuel est assuré par une entreprise spécialisée. Nous avons changé la petite structure de jeu proche de l'Auberge, qui devenait vétuste et dangereuse pour les enfants. Une révision des autres structures a été effectuée par la même occasion.

*Terrain de foot* Entretien courant.

*Stand de tir* Entretien courant. Il a été nécessaire de nettoyer la porte aux cibles, ainsi que la pose d'une petite rampe/échelle permettant de faciliter le passage des grenouilles à travers les infrastructures existantes.

## **4 TRAVAUX**

## **42 SERVICE DE L'URBANISME**

*PPA La Chaumière* Une séance d'échange avec les architectes et les opposants au projet mis à l'enquête a eu lieu. La Municipalité a demandé diverses informations complémentaires concernant le projet, qui s'écarte sur certains points du projet initial. A ce stade, toute l'information n'a pas été fournie. La Municipalité n'est ainsi pas en mesure de prendre position par rapport à une éventuelle levée des oppositions et délivrance du permis de construire.

Par ailleurs la Municipalité reçoit régulièrement des demandes d'autres investisseurs et promoteurs pour des projets sur cette parcelle. Même si ces projets sont souvent en lien avec le domaine de la santé, ils ne sont pas compatibles avec le

règlement actuel du PPA qui restreint l'utilisation de cette parcelle à la construction d'une clinique pour traiter les addictions. Les projets proposés nécessiteraient au préalable une modification du PPA.

## PGA



Le Plan Général d'Affectation (PGA) a été approuvé par la Cheffe du Département en décembre 2020, suite à une période de négociation débutée en juin 2020. Lors de la procédure d'approbation, plusieurs adaptations ont été effectuées par le Canton et pouvaient faire l'objet d'un recours de la part des propriétaires concernés. Un recours a été déposé concernant des restrictions de droits de construction pour cause de dangers naturels dans la zone de la Chaumière. Même s'il est prévu de renaturer le lit de la Chaumière, ce qui supprimera le danger, la Municipalité a entrepris de mettre en place une petite bute à l'angle du coude de la Chaumière. Ceci a permis de retirer l'article contesté par les opposants, conduisant au retrait de l'opposition. Le PGA a donc pu entrer en vigueur en 2021. Notons que Madame la Conseillère d'Etat est venue signer le document en personne à Lavigny avec une délégation des services de l'Etat.

L'entrée en force du PGA, marque une étape importante pour la Commune de Lavigny, après près de 20 ans de procédures. Certes, nous aurions souhaité un processus plus fluide et plus rapide, mais cet aboutissement offre maintenant de nouvelles perspectives pour la Commune de Lavigny, avec notamment de nouveaux droits de construction et la possibilité d'avancer dans la réalisation du PPA RC30N.

## Centre du village

Le projet de construction au centre du village a été mis à l'enquête en juillet 2021. Trois séances d'informations et d'explications en présence des architectes ont eu lieu. Le projet a fait l'objet de 4 oppositions. Plusieurs oppositions étaient fondées sur l'ancien règlement ou mentionnaient des remarques sans lien direct avec le projet. Deux oppositions ont été spontanément retirées. Les deux autres ont été retirées dans le cadre de la délivrance du permis de construire le 13 octobre 2021. La procédure n'a pas fait l'objet de recours et le permis de construire est ainsi entré en force en novembre 2021, permettant ainsi la planification des phases de démolition et construction par le maître d'ouvrage.

Nous profitons de rappeler que ce projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public privé et que la commune a cédé en droit distinct permanent en faveur de la Fondation Equitim, qui est ainsi le maître d'ouvrage. Même si la Municipalité suit le projet de près et peut faire des propositions sur de nombreux

points, comme par exemples fournir la liste des entreprises invitées à soumissionner, il ne revient pas à la Municipalité de choisir les entreprises adjudicataires.

### **Police des constructions**

La Municipalité a procédé à la mise à l'enquête de six dossiers de construction. Elle a également délivré cinq permis de construire et trois permis d'habiter / d'utiliser.

En outre, la Municipalité a autorisé sans mise à l'enquête publique plusieurs projets de constructions de minime importance et autres aménagements (cabanons de jardin, rénovations de façades et installations de panneaux solaires ou photovoltaïques). Pour l'ensemble de ces dossiers, l'accord des voisins directs ainsi qu'un plan du projet ont été requis, au préalable.

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
9	Route du Moulin de la Vaux	Construction de 7 silos, d'un transport en chaîne et d'un couvert en toiture. Agrandissement d'un couvert	08.06.2019 - 07.07.2019	09.09.2019	
53	Rue de l'Eglise 1 / Route du Vignoble 20	Démolition de bâtiments existants, construction d'appartements, d'activités, d'un parking souterrain, d'un sous-sol avec un abris PC et d'aménagements extérieurs	14.07.2021 - 12.08.2021	13.10.2021	
68	Rue de l'Eglise 43	Transformation du bâtiment n° ECA 90, création de 3 logements dans le même gabarit	26.06.2021 - 25.07.2021		
94	Chemin de Renolly	Construction nouvelle Création d'un couvert à voiture (4 places)	29.02.2020 - 29.03.2020	06.07.2020	
97	Route d'Etoy 33	Transformation d'une partie du bâtiment en un nouvel appartement	31.08.2019 - 29.09.2019	05.12.2019	
98	Route d'Etoy 31	Transformation intérieure d'une maison villageoise et création d'un appartement dans les combles	05.06.2013 - 04.07.2013	05.07.2013	05.07.2021
118	Route du Vignoble 60	Transformation interne et isolation périphérique	07.07.2018 - 05.08.2018	16.08.2018	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
118	Route du Vignoble 60	Transformation et agrandissement de l'hôpital de Lavigny	15.09.2018 - 14.10.2018	21.05.2019	
173	Route du Vignoble 101	Echange du mât et des antennes d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / LAVY	02.03.2019 - 31.03.2019		
266	Route de St-Livres 2	Construction nouvelle Création de 2 x 2 villas jumelles avec 4 couverts à voiture	11.01.2020 - 09.02.2020	17.03.2020	
312	Vieille Route de l'Etraz 2 et 4	Démolition bâtiment N°ECA 332 et construction de deux villas jumelées	06.04.2019 - 05.05.2019	10.10.2019	
323	Chemin des Caronies 20	Agrandissement des avant-toits, ajout et modification de tabatières, création de 2 sas d'entrée et d'un escalier extérieur, diverses modifications intérieures et pose de panneaux photovoltaïques supplémentaires	31.08.2019 - 29.09.2019	10.10.2019	
424	Chemin des Caronies 1+3	Construction nouvelle Projet de démolition d'un bâtiment et de construction	11.01.2020 - 09.02.2020		
428	Route Moulin-Martinet 23	Construction nouvelle Création d'un jacuzzi, d'un couvert à voiture et de deux abris Démolition du bâtiment ECA 540	20.06.2015 - 19.07.2015	13.10.2015	
428	Route Moulin-Martinet 23	Transformation de la véranda, création d'un abri avec couvert à voiture et divers aménagements extérieurs	26.06.2021 - 25.07.2021	23.08.2021	
449	Chemin du Signal 9	Construction d'une véranda non chauffée et remplacement du contre-cœur/fenêtre par une porte coulissante	14.03.2020 - 12.04.2020	12.05.2020	
452	Chemin du Signal 7	Construction d'un carport	21.11.2020 - 20.12.2020	21.01.2021	
484	Route d'Etoy 27	Reconstruction d'un garage après incendie	27.06.2020 - 26.07.2020	30.07.2020	25.02.2021
554	Route Moulin-Martinet 26	Adjonction Pose d'une PAC air/eau extérieure	21.07.2021 - 19.08.2021	09.09.2021	

P.	Adresse de l'ouvrage	Type d'ouvrage	Enquête publique	Permis de construire délivré le	Permis d'habiter/ utiliser délivré le
557	Route du Vignoble 101	Adjonction Projet d'installation de traitement de biogaz	21.07.2021 - 19.08.2021	03.11.2021	
659	Ch. des Caronies 4	Construction nouvelle Villa individuelle	21.01.2015 - 19.02.2015	03.03.2015	05.10.2021
667	Chemin des Sources	Construction nouvelle de 2 villas jumelées par le garage	07.09.2019 - 06.10.2019	05.12.2019	
668-2	Vieille Route de l'Etraz 2	Construction d'une piscine non chauffée	12.09.2020 - 11.10.2020	05.11.2020	
669	Chemin de Renolly	Construction d'une maison de 2 logements et 4 places de parc	29.02.2020 - 29.03.2020	06.07.2020	

### **Usine de méthanisation**

Les travaux sur le site de l'installation de méthanisation étaient toujours en cours en 2021 ; nous espérons pouvoir octroyer le permis d'utiliser en 2022, après avoir scrupuleusement vérifié que toutes les conditions prévues par le permis de construire auront été remplies.

La mise à l'enquête pour laquelle la Municipalité avait refusé de délivrer le permis de construire a suivi la procédure auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) durant l'année 2021.

Pour information, en mars 2022, la CDAP a rejeté le recours dans son intégralité et ainsi donné raison à la Municipalité.

## **43**

### **ROUTES - CHEMINS COMMUNAUX**

#### **Travaux**

*Rte Moulin Martinet* La pose du tapis (couche d'usure) a été posée comme prévu au début de l'été. Le marquage du carrefour et du parking a suivi et ces travaux sont terminés.

#### **Entretien du réseau routier**

#### **RC30**

Sur le secteur devant l'entrée de l'Institution, nous avons procédé au remplacement de la couche intermédiaire et de la couche d'usure. Concernant cette dernière, un phonoabsorbant type MR8 VD a été posé, ce qui a réduit les nuisances acoustiques.

Ces travaux ont été subventionnés par le Canton à hauteur de 45%.

*Chemins agricoles* Plusieurs chemins agricoles graveleux (Chises, Châtelard, Rippes et Brachères) ont été réparés.

*Entretien hivernal* L'hiver 2021 a été dans la moyenne des précipitations de ces dernières années et a nécessité la normalité du salage et du déneigement.

## 44 PARCS ET CIMETIERE

Un grand merci à M. Denis Delapierre et à la Famille Rossier pour leur disponibilité et leur travail le long des routes, sur les parcs communaux et autour de nos bâtiments ainsi que pour tous les travaux exécutés durant l'année.

## 45 ORDURES MÉNAGÈRES - DÉCHETTERIE

*Règlement sur les déchets* Pour l'année 2021, les habitants de la Commune ont produit 60.56 tonnes d'ordures ménagères (67.87 t en 2020).

Soit avec une moyenne de 59.25 kg/habitant, 2021 enregistre une baisse d'env. 12% par rapport à 2020.

Année	Nbre de kg/habitant de déchets
2020	67,87
2019	70.41
2018	63.5

Le système Molok fonctionne de manière générale bien. Toutefois, nous avons à nouveau eu des écarts de poids et l'entreprise Henny, avec qui nous entretenons toujours de très bons rapports, prend en compte les différences de kilos qui lui incombent et une note de crédit nous parviendra courant 2022. Afin d'éviter ce type d'ennuis, il est prévu de poser des cadenas sur chaque Molok pour éviter un mauvais positionnement du couvercle. Aussi, les vidages se font 2 fois par semaine, les vendredis et les lundis, afin d'éviter qu'ils ne soient pleins durant les week-ends et que des sacs soient abandonnés au pied d'un Molok (ce qui a pour conséquence une amende d'ordre).

*Déchetterie* Notre déchetterie ouverte tous les jours et même le samedi après-midi en été est un must pour la population.

## 46

## RESEAUX D'EGOUTS - EPURATION

### STEP

Rien de particulier au niveau de son exploitation et de ses charges.

### STEP régionale

Rien de nouveau à ce sujet. Les discussions sont toujours au point mort avec le service de l'aménagement du territoire qui demande que le nouveau terrain ne soit pas en zone SDA.

### Collecteurs

Le collecteur d'eaux claires de la fontaine sur la place de la Maison de Commune a été refait à neuf, ce dernier étant devenu ovale et rempli à 90% de calcaire.

La première étape de la réfection du collecteur du Flumeau a commencé sur le secteur aval, soit entre l'Aubonne et le bas du chemin de Grosmelin sur environ 150 mètres. Ce tronçon a été entièrement remplacé au vu des dégâts apparus lors du passage caméra. Ces dégâts pouvaient polluer le sol.

Le problème des lingettes jetées dans les égouts est toujours présent et provoque d'énormes bouchons dans les collecteurs. En fin d'année (entre Noël et Nouvel An), c'est sur le tronçon juste avant la STEP qui en a fait les frais occasionnant une mise en charge du collecteur avec débordement des eaux usées dans le canal de la poudrerie. Les appareils de la STEP sont régulièrement encrassés de lingettes et demandent un arrêt des vis de relevage et du dégrilleur afin de les débloquer.

## 47

## COURS D'EAU

### Le Flumeau

Sur le Flumeau, la lutte contre la renouée du japon à l'est de la route d'Etoy est poursuivie.

### La Chaumière

Une digue de protection a été érigée le long du ruisseau de la Chaumière sur les parcelles 417 et 424 pour garantir la sécurité des parcelles 320, 321, 558, 559 en cas de crue du ruisseau, et permettre au nouveau PGA d'entrer en force.

## 5

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

## 50

## ADMINISTRATION DES ECOLES

A la fin de l'année 2021, le nombre d'élèves de notre Commune se monte à 140, soit 8 élèves de plus par rapport à l'année

précédente. Malgré cette légère augmentation du nombre d'élèves, l'ouverture d'une quatrième classe à Lavigny n'a pas été possible.

Le nombre total d'élèves de l'ASSAGIE est en légère baisse, soit 1'677 en 2021 contre 1'701 en 2020.

Le coût par élève se monte à CHF 4'995 pour 2021, soit une augmentation de 5.86% par rapport aux comptes 2020. L'année précédente il y avait eu une diminution de 5.41%

Par rapport au total des charges de l'ASSAGIE en 2021, la part à charge de Lavigny est de 7,25% contre 7,35% en 2020.

### Chiffres-clés

Statistiques Ecoles	2019	2020	2021
	<b>Global</b>	<b>Global</b>	<b>Global</b>
Coûts des Locations	5 348 029.85	5'054'033.66	5 375 460.27
% coûts location	57.52%	59.46%	60.44%
Coûts des transports	1 641 693.80	1 456 328.35	1 422 693.90
% coûts transport	17.66%	17.13%	16.00%
Autres charges	2 307 491.46	1'989'131.84	2 096 131.64
% autres charges	24.82%	23.40%	23.57%
<b>Charges totales</b>	<b>9 297 215.11</b>	<b>8 499 493.85</b>	<b>8 894 285.76</b>
Entrées diverses	801 340.91	472 467.00	516 192.76
<b>Total à charges des communes</b>	<b>8 495 874.20</b>	<b>8 027 026.85</b>	<b>8 378 093.05</b>

Nombre total d'élèves	1 703	1 701	1 677
<b>Nombre d'élèves Lavigny</b>	<b>146</b>	<b>132</b>	<b>140</b>
% élèves Lavigny	8.57%	7.75%	8.35%
Nombre total d'habitants	14 135	14 300	14 306
<b>Nombre d'habitants Lavigny</b>	<b>999</b>	<b>992</b>	<b>1 008</b>
% habitants Lavigny	7.07%	6.94%	7.05%
<b>Coût total par élève</b>	<b>4 989</b>	<b>4 719</b>	<b>4 995</b>
<b>Coût total par habitant (31.12 année précédente)</b>	<b>601.05</b>	<b>561.33</b>	<b>585.63</b>
Coût 50% répartition par élève	2 494	2 359.50	2 497.94
Coût 50% répartition par habitant	300.53	280.67	292.82
Charges Lavigny répartition élève	364 179.48	311 454.00	349 711.70
Charges Lavigny répartition habitant	300 229.47	278 424.64	295 160.00
Charges totales Lavigny	664 408.95	589 874.64	644 871.69
% Charge Lavigny	7.82%	7.35%	7.25%
<b>Revenu locations Lavigny</b>	<b>263 975.00</b>	<b>263 975.00</b>	<b>263 975.00</b>
% location Lavigny	4.94%	5.22%	4.91%

## 6

## POLICE

### 61

### CORPS DE POLICE

Selon la loi, la Commune de Lavigny bénéficie des prestations de la Gendarmerie cantonale.

Les textes de loi existants permettent de se faire une bonne idée des prestations fournies par la Commune. Pour le surplus, elle bénéficie de répondants de proximité, d'une gendarmerie mobile si elle le souhaite et du poste de gendarmerie d'Aubonne.

Le Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique a été approuvé par la Cheffe du Département des Institutions et du territoire le 6 janvier 2021 qui a également, à cette même date, approuvé le Tarif des taxes et émoluments pour le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique .

Ainsi, en 2021 un contractuel n'habitant pas le village a été assermenté et a commencé des contrôles en décembre 2021. La Municipalité a fait preuve de compréhension dans la période de transition et a prévenu la population par courrier suffisamment à l'avance de l'entrée en vigueur de ce changement. Les informations concernant la nouvelle réglementation sont également à disposition sur le site internet de la commune. La municipalité prévoit de faire après un certain temps quelques adaptations des durées autorisées de stationnement, en tirant parti des expériences vécues pendant les premiers mois de mise en service de ce nouveau règlement.

La Commune utilise également les services de Securitas SA pour assurer la surveillance générale des bâtiments communaux. Une diminution de la fréquence des rondes a été mise en place début 2020.

Selon le tableau ci-dessous, nous constatons que le nombre d'effraction (vols par effraction) est resté relativement stable encore durant cette année « COVID ».

<b>Année</b>	<b>Nombre de cas</b>	<b>Nbre événements signalés</b>
<b>2021</b>	2	86
<b>2020</b>	1	46
<b>2019</b>	11	76
<b>2018</b>	12	76

## DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

En 2021, la Covid a continué d'impacter l'organisation et la marche de notre service. Nous remercions les volontaires Sapeurs-Pompiers et leur Etat-Major d'avoir maintenu la qualité et la sécurité de leur service malgré cette difficulté.

<b>Interventions Etraz-Région du 01.01.2021 au 31.12.2021</b>			
<b>Par types événements</b>		<b>Par localités</b>	
701 ALR Alarme justifié	2	ALLAMAN	9
702 ALR Fausse manipulation	2	AUBONNE	31
705 ALR Activité / Environnement	13	BIERE	7
706 ALR Travaux en cours	2	BOUGY-VILLARS	4
708 ALR Défaits techniques (défaut du système)	11	BURSINS	3
709 ALR Cause inconnue	4	BURSINEL	2
720 ALR Alarme annulée par le CTA	10	DULLY	4
Assistance évacuation avec moyen aérien	5	ESSERTINES-ROLLE	1
Assistance évacuation sans moyen aérien	3	FECHY	4
Assistance de personne dans un ascenseur	4	GILLY	4
Intervention Feu - Objet ECA	13	GIMEL	14
Intervention Feu - Végétation	7	LAVIGNY	5
Intervention Feu - Cheminée	5	LONGIROD	3
Intervention Feu - Objet non ECA	8	LUINS	2
Intervention ABC - Chimique	1	MARCHISSY	3
Intervention ABC - Hydrocarbure	17	MONTRICHER	10
Intervention EN - Chute de matériaux	2	MONTHEROD	1
Intervention EN - Débordements de cours d'eau	2	MONT-SUR-ROLLE	4
Intervention EN - Inondations	16	PERROY	5
Intervention Assistance animal	7	ROLLE	46
Intervention Assistance personne	1	ST-GEORGE	4
Intervention Technique divers	16	ST-LIVRES	3
Intervention Inondation par accident ou usure	21	ST-OYENS	1
Intervention Feu de véhicules non ECA	4	VINZEL	1
<b>Total interventions Etraz-Région</b>			
<b>Nb de sorties par Centre</b>			
Uniquement Officier de service	8		
Centre DPS E Aubonne (E1)	71		
Centre DPS C Rolle (C1)	64		
Centre DPS B Bière (B1)	17		
Centre DPS B Gimel (B2)	17	<b>HORS SECTEUR</b>	
Centre DAP Y Gilly (Y1)	10	CUDREFIN	1
Centre DAP Y Longirod (Y2)	8	ETOY	1
Centre DAZ Z Aubonne (Z1)	1	MORGES	1
Centre DAZ Z Rolle (Z2)	0	NYON	1
Centre DAZ Z Gimel (Z4)	0	YVERDON	1
Centre DAZ Z Bière (Z7)	1		
		<b>Total</b>	<b>176</b>

La PCi a été sollicitée pour quatre tâches principales : l'organisation et la planification des besoins, la logistique, l'appui aux hôpitaux et celui aux EMS et soins communautaires en général. Des gestes d'humanité.

*Réseau AJEMA*

Au moment de la rédaction du rapport, nous n'avons pas reçu les décomptes détaillés du réseau AJEMA. Nous ne pouvons ainsi pas renseigner sur les statistiques d'utilisation des services d'accueil pour la Commune de Lavigny. De ce fait, il n'est pas possible de donner plus de détails. Le nombre d'heures utilisées par les habitants de Lavigny semble avoir baissé. Ceci impliquera probablement une baisse des coûts pour Lavigny, lorsque le décompte final sera disponible.

*ARASMAC*

Durant l'année 2021, les activités ordinaires de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne ont été stables.

*Réseau*

Le remplacement de la conduite d'eau potable et des fontaines à la Rue de l'Eglise (1ère étape) entre le carrefour de l'Auberge et la fontaine Grin se sont déroulés sans encombre. Une nouvelle borne hydrant dans le virage a été ajoutée à la demande du service du feu. Les nouvelles pressions sur ce tronçon permettra une défense incendie du futur parking souterrain du centre du village par sprinkler.

La deuxième étape du remplacement de la conduite entre le Chemin du Moulin Martinet et la Croisette est terminée. A noter que le tracé prévu sur le tronçon vers le pavillon des Amandiers a dû être déplacé suite au refus des propriétaires pourtant avertis lors de la première étape. Ce déplacement a occasionné des coûts supplémentaires du fait qu'il a fallu passer dans un secteur en enrobé à la place de terrains herbeux.

Les analyses de nos ressources en eau potable sur les métabolites du chlorothalonil nous indiquent que nous sommes à la limite de la norme, tantôt au-dessous tantôt au-dessus.

Les drains de nos captages ont été curés en début d'année, ce qui a été bénéfique puisque l'on a augmenté les débits d'environ 30 à 40 litres minute. Lors de ce curage, le passage caméra nous dévoile que les drains se détériorent et s'affaissent. Nous avons donc entamé une étude pour la réfection des captages, et nous avons obtenu les accords de principe de la part de l'hydrogéologue cantonal et de l'inspecteur des forêts.

*Approvisionnement* Aucune restriction n'a été mise en place.

Les apports sont les suivants :

	2019	2020	2021
Sources d'Arney	90'806	92'860	104'073
Puits des Pomméries	16'613	30'184	54'135
Réseau de St-Livres	4'136	23'439	10'845
Pompe des Rippes	0	146	43
<b>TOTAL</b>	<b>111'555</b>	<b>146'629</b>	<b>169'096</b>

La différence par rapport à 2020 vient du fait que nous avons depuis 2021 une livraison d'eau sur toute l'année à la Commune d'Etoy

Comme vous pouvez le constater, nous privilégions l'eau du puits des Pomméries du fait que sa teneur en métabolites du chlorothalonil est largement inférieur que l'eau du réseau de St-Livres.

Enfin, en date du 22 juin, le Commune signait avec les Communes d'Etoy et Buchillon une convention concernant la répartition des coûts liés à l'installation, l'exploitation et l'entretien :

- ▶ de la fourniture par la Commune de Lavigny d'un droit d'eau potable de cinquante mille mètres cube par an (50'000 m<sup>3</sup>/an) avec un débit de minimum huitante litres par minute (80 l/min) à la Commune d'Etoy,
- ▶ d'une alimentation en eau potable de secours pour la Commune de Lavigny par pompage depuis le réservoir des Rippes,
- ▶ d'une alimentation en eau potable de secours pour la Commune d'Etoy depuis la station de pompage des Pomméries de la Commune de Lavigny.

La partie officielle s'est terminée par un moment convivial.

## SERVICE DU GAZ

En vue du futur chantier du centre du village, nous avons dû dévier la conduite principale par la Rue de l'Eglise, entre le carrefour de l'Auberge et la fontaine Grin.

### Consommation

Année	Consommation en KWh
2021	4'655'107
2020	3 900 380
2019	3 866 001

Comme on peut le voir, la consommation est en hausse sans avoir de nouveaux consommateurs, ce qui est directement en relation avec la météo. Il est donc impossible de faire des prévisions correctes.

### Prix

Les diverses taxes fédérales sont englobées dans le prix. Ce dernier est en hausse.

LA MUNICIPALITE

- Annexes :**
- A. Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2020 et réponses de la Municipalité
  - B. Rapport de la Commission des finances pour l'exercice 2020 et réponses de la Municipalité

## A. COGEST 2016-2021 – QUESTIONS À LA MUNICIPALITÉ SUR LE RAPPORT DE GESTION 2020

### 1. Personnel communal

L'engagement d'un concierge et d'un employé communal faisait l'objet d'une réflexion de la Municipalité (voir Rapport de gestion 2019).

Quelles sont les conclusions de ces réflexions ?

*La Municipalité vous livre les conclusions du rapport Berchier. Ce rapport a été établi par son ancienne Secrétaire municipale dans le cadre de son travail de mémoire.*

...

*Conclusions :*

*Quant au scénario qui me semble le plus adapté, je recommande la variante 2, soit l'engagement de deux employés à 100%. Il ressort en effet de mon analyse que cette variante présente le plus d'avantages, le moins de risque et un coût raisonnable. Elle permet aussi à la Municipalité d'atteindre plus rapidement l'objectif d'avoir un service opérationnel, donc de réduire le risque durant la période de transition.*

*Je recommande aussi à la Municipalité de recruter en premier lieu le chef de service afin que ce dernier puisse contribuer à la mise en place du service, au recrutement de son collègue et à la gestion de la période transitoire avec les différents prestataires de services et employés actuels.*

*Si telle n'est pas la volonté de la Municipalité, je ne peux que lui recommander de suivre plus précisément l'ensemble de ses contrats, de ne s'entourer que d'entreprises professionnelles, de faire valoir régulièrement un appel d'offre et de reprendre ce travail de réflexion dans quelques années.*

...

Suite au rapport Berchier, la Municipalité a décidé ce qui suit :

*Sur le principe, ce rapport arrive aux mêmes conclusions que l'évaluation faite par le Municipal en charge du dicastère, soit :*

*Le problème majeur à prendre en compte, et qui ne fait pas partie du rapport, est la disponibilité de locaux. Si l'on veut engager du personnel, la Commune doit disposer d'un local de voirie comprenant un espace bureau, un espace sanitaire pour le personnel, un espace garage dans lequel le matériel pourra être stocké et entretenu. Pour l'instant, elle n'a pas de local disponible ou de terrain pour l'y construire. Il y aura lieu d'étudier la faisabilité d'installer tout le Service voirie dans l'espace actuel des pompiers, lorsqu'ils l'auront libéré.*

*De plus, il ne faudra pas oublier de tenir compte lors de la première année qu'il y aura un gros investissement en matériel en plus, puisqu'à l'heure actuelle le 90 % du matériel est mis à disposition par nos prestataires. Financièrement, sur le long terme, c'est jouable.*

### 2. Agenda 21

La Commune a été labellisée « Cité de l'énergie » : La Rapport de gestion fait mention d'un degré supérieur de labélisation : « European Energy Award GOLD ».

Quelles sont les intentions de la Municipalité dans la suite de ce dossier ?

*La Municipalité s'en réfère à son « Programme de politique énergétique de la Commune de Lavigny - Stratégie énergétique communale et Plan d'actions 2020-2024 » lié au label Cité de l'énergie. Le label*

*“European Energy Award® GOLD” qui demande d’avoir atteint 75 % du potentiel « Cité de l’énergie » n’est pas un objectif poursuivi par la Municipalité pour les quatre prochaines années et ne peut être atteint de manière réaliste dans ce délai.*

*Par ailleurs, la Municipalité souhaite garder une vision Commune pour toutes les démarches qu'elle met en œuvre, c'est-à-dire celle ressortant de la déclaration d'engagement sur la voie du développement durable : « Garantir un cadre de vie durable pour nous, pour nos enfants et pour l'environnement ».*

*La Municipalité poursuit et met en œuvre sa politique énergétique dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions cadres locales. Pour ce faire, les principes directeurs de sa politique énergétique sont les suivants :*

- Réduction de la consommation d'énergie ;*
- Assainissement énergétique des bâtiments communaux ;*
- Augmentation la part des énergies renouvelables dans la consommation finale*
- Réduction des émissions de CO2 ;*
- Sensibilisation et communication.*

*Cette stratégie de politique énergétique est déclinée selon les objectifs fixés par SuisseEnergie pour les Communes.*

*La Municipalité a choisi une série d'objectifs basés les objectifs de la société à 2000 watts. Les objectifs de la Société à 2000 watts sont compatibles avec ceux de la politique énergétique et climatique suisse à l'horizon 2050. Ils constituent, pour les Cité de l'énergie et les collectivités publiques, une aide pour l'élaboration de leurs propres objectifs.*

*La Municipalité veut informer et sensibiliser les habitants à l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables ainsi qu'à l'optimisation des bâtiments et infrastructures communaux, favoriser une mobilité responsable et promouvoir la démarche participative et active ainsi que le développement d'échanges et de solidarité.*

*Le plan d'actions, valable quatre ans, est mis à jour régulièrement, ce qui permet d'en apprécier les résultats. Cet outil de suivi permet de se rendre compte des actions réalisées, en cours ou planifiées. Il est mis à jour et approuvé annuellement par la Municipalité. Les budgets (mandats externes ou temps/homme) sont ainsi votés annuellement pour la réalisation des mesures planifiées.*

*Le document : « Programme de politique énergétique de la Commune de Lavigny - Stratégie énergétique communale et Plan d'actions 2020-2024 » est disponible sur le site internet de la Commune sous la rubrique « Agenda 21 »*

### **3. Sociétés**

L'activité de la Société de la Jeunesse a pris fin.

Qu'en est-il du matériel (drapeaux, tambours) ainsi que du solde en caisse de cette société ?

*Le matériel de la Société de la Jeunesse a été débarrassé par ses soins.*

*Seule une armoire et des archives ont été laissés à la Commune pour la postérité. Les drapeaux, tambours et le solde en caisse sont propriétés de la société de jeunesse. La Commune n'est pas concernée par ces éléments.*

#### 4. Tourisme

Quels sont les projets actuels de l' « Association Morges Tourisme » qui impactent notre Commune ?

*Le projet de sentier le long de l'Aubonne reliant Bière à Allaman impacte notre Commune en ce sens qu'il la traverse. Les autres projets sont plus régionaux.*

#### 5. Auberge

Quelles sont les mesures prises par la Municipalité pour soutenir l'auberge et ses tenanciers durant la délicate période de pandémie et quelles sont les perspectives d'avenir à court terme ?

*La Municipalité a adapté le loyer selon l'évolution des décisions et directives du Conseil Fédéral et a établi un barème pour chaque activité (Appartement – Repas à l'emporté – Terrasse – Salles à manger). Chaque mois, un membre de la Municipalité a rencontré les aubergistes pour faire le point. Puis, début 2021, la Municipalité a proposé gratuitement un bon de CHF 50. — à chaque ménage.*

*Avec la réouverture, les perspectives sont bonnes, les aubergistes ont retrouvé le moral, ainsi que les clients.*

*Un Grand Merci à la population de Lavigny qui a joué le jeu et a soutenu nos aubergistes.*

#### 6. Ordures ménagères

Le Rapport de gestion fait mention de « triche » dans l'utilisation des Moloks. De quel genre de triche s'agit-il et quelles mesures ont été prises pour y remédier ?

*Certains utilisateurs essayent de retenir les sacs avec la ficelle pour éviter que tout le poids soit sur la balance et ainsi économiser quelques grammes et quelques francs, d'autres ont réussi à faire ouvrir la trappe inférieure pour éviter le pesage.*

*En effet, la Municipalité a constaté des pesées à 0 kg et a mis du temps à comprendre ce qui se passait et comment cela était possible ? En collaboration avec EcoWaste, nous avons cherché les causes et avons découvert la procédure utilisée. Dès lors, EcoWaste a mis en place un système qui détecte ce genre de fraude et bloque le Molok ! Ainsi, la Municipalité peut contrôler s'il y a eu triche ou pas !*

## B. COMFIN - QUESTIONS SUR LE PREAVIS DES COMPTES

1. Etat d'avancement des taxations à fin 2020. Quel pourcentage a été taxé par année ? Nous souhaiterions pouvoir connaître la proportion de taxation de 2019 et 2020 qui ont été traitée en 2020.

### Etat d'avancement au 31.12.2020

Période fiscale	2020	2019	2018	2017	2016
Etat d'avancement en %	0.86	88.18	98.08	99.49	99.82
Nombres Traités	5	510	67	6	4

2. Pouvons-nous obtenir une liste des engagements hors bilan (leasing, cautionnement, etc.)

### Leasing

Appareil multifonction SHARP 255.55/mois (01.03.2019 29.02.2024), a compris consommables hors papier.

### Cautionnements

Pas de cautionnement direct, hors ceux liés au plafond d'endettement des associations intercommunales pour lesquelles les ratio de cautionnement entre communes n'ont pas été clairement établis.

3. Avons-nous des ententes intercommunales ?

Oui, la STEP intercommunale dont les comptes sont gérés par la commune d'Aubonne.

4. Pouvons-nous obtenir une liste de toutes les collaborations intercommunales mentionnant le nom des réviseurs ?

ASSAGIE	Association de droit public	Fiduciaire Favre & Perreud SA Aubonne
STEP	Entente	Fiduciaire Favre & Perreud SA Aubonne
SDIS Etraz Région	Association de droit public	Cifirev Bureau Fiduciaire Sàrl

5. Pourquoi le choix d'une attribution au fonds de réserve plutôt qu'un amortissement supplémentaire sur un objet plus vieux comme l'agrandissement de l'école ?

Suite à l'expérience du déplacement de l'épicerie, la Municipalité souhaite apporter un soin particulier à la conception de certaines surfaces d'activité, dont l'espace lié à l'épicerie. En effet les surfaces d'activité sont livrées totalement brutes, à charge aux locataires de les aménager. Afin de garantir la pérennité de l'utilisation de la zone épicerie, dans l'intérêt collectif, il s'agira de garder la maîtrise de ces aménagements de base. Il y aura aussi probablement la nécessité d'adaptation des aménagements sur le domaine public adjacent au projet suite aux divers travaux. Un fond de réserve a été constitué à cet effet.

6. Compte 110.317.2 Manifestations sous Agenda 21. Quel genre de manifestations ont eu lieux ?

Bons pour les personnes âgées 25.-/personne, en lieu et place de la sortie (85 bons à 25.-)

7. Compte 230.330 Amortissement patrimoine financier. De quoi s'agit-il ?

- a) Solde négatif du PPA RC 30 Sud (partie bassin amortisseur du Flumeau) après la participation de l'Institution, du canton de Vaud et d'un propriétaire privé. Solde de 17'664.15 suite à la sortie de la parcelle 63 par décision du TAF. Les conventions de répartition de frais ne pouvaient être imputées aux autres propriétaires.
  - b) Participation investie pour le projet du bassin aquatique de Morges qui a été refusé lors d'un référendum populaire.
8. Dans le rapport gestion page. 14 Rue de l'Eglise (mention de 30.04.21) et page 30 question 4 (mention 31.10.21). On nous annonçait un bail jusqu'à fin octobre 2021 lors de nos questions l'année dernière et dans le rapport, il fait mention d'un avenant qui porte jusqu'au 30 avril 2021. Qu'est ce qui est correct ?

#### Rue de l'Eglise 9

Tout est correct, il s'agit d'une location relativement compliquée.

En octobre 2019 nous avons signé un bail d'une année soit jusqu'au 30.10.2020

En juin 2020, à la demande du locataire nous avons prolongé le bail jusqu'au 30.10.2021

Puis le 29.09.2020, nouvelle demande des locataires pour terminer leur bail au 30 avril 2021.

Au vu de la situation des locataires, la Municipalité a accepté cette résiliation anticipée et établi un nouvel avenant.

#### 9. 3502.312 Maison de commune

Avez-vous une explication de l'augmentation de l'énergie alors qu'il y a eu des travaux sur les fenêtres ? alors que pour les autres bâtiments le coût a baissé ??

Les comptes ne reflètent pas la réalité de la consommation, car les compteurs ne sont pas relevés aux mêmes dates, d'année en année, et cela nous donne des différences par rapport à la réalité.

Depuis 2017, le compteur est relevé systématiquement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 8 avril de chaque année afin de suivre la consommation.

Le 8 avril 2017 installation et mise en service de la chaudière à gaz en remplacement de celle à mazout

Le 8 avril 2018 consommation de 12'398 m<sup>3</sup> de gaz

Le 1<sup>er</sup> avril 2019 consommation de 11'256 m<sup>3</sup> de gaz (nouvelles fenêtres installées en janvier 2019).

Le 1<sup>er</sup> avril 2020 consommation de 9'788 m<sup>3</sup> de gaz.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021 consommation de 10'174 m<sup>3</sup> de gaz.

Nous pouvons donc observer une baisse d'environ 20% avec les nouvelles fenêtres.

Pourquoi les autres bâtiments ont baissé et pas la maison de Commune ? Car durant 2020, la maison de Commune a eu une utilisation normale avec un chauffage normal, utilisation normale d'eau chaude dans les appartements. Les autres bâtiments ont subi l'effet Covid, classes fermées depuis mars 2020 à fin août 2020, salle polyvalente fermée de mars à août plus de location, plus de douche de mars à décembre

#### 10. 3510.312 Buvette du foot

Comment expliquez-vous une augmentation de la consommation d'électricité par rapport à 2019 ?

Il y aura lieu de changer la dénomination du compte par Buvette du Foot et Projecteurs.

Là encore les comptes ne donnent pas la vraie image de la consommation annuelle, puisque nous avons des décomptes de la Romande Energie du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 Juin 2020 + des acomptes basés sur la consommation du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019.

Les acomptes facturés en 2020 sont également plus élevés que ceux facturés en 2019  
Le FC Lavigny en tête de son championnat en automne 2019 s'est certainement entraîné plus et pour cela a plus utilisé les projecteurs. La buvette du foot a été également plus louée en fin 2019.

11. 430.465 Participation de tiers

Est-ce correct le commentaire qui mentionne la route du Moulin Martinet ? Ne serait-ce pas plutôt la Route de Chenaux ?

Oui, effectivement, c'est le chemin qui relie le Moulin Martinet à St-Livres.

12. Pourrions-nous avoir le rapport d'audit ?

Le rapport d'audit a été remis le 6 juin.

13. Pourquoi le préavis No 5/2020 n'a pas été activé au bilan ? Ça ne semble pas correspondre avec la décision du Conseil. Il n'était pas fait mention d'une augmentation des charges de fonctionnement

C'est à cause du point 6 du préavis municipal, à savoir un amortissement total des charges avec un prélèvement aux fonds de réserves, soit pour les eaux claires, soit pour l'épuration. Afin de faciliter le traitement de la TVA, cela été passé en charges par le boursier.

14. 810.318.5 Honoraires. Quelles sont les raisons de l'augmentation des honoraires pour ce poste par rapport au budget ?

Dans ce compte, sont comptabilisés les préavis 1/2018, 4/2019 et 5/2020 pour un montant total de CHF 76'323.1, l'installation de la pompe dans le réservoir d'Etoy de CHF 15227.50, dont une participation d'Etoy nous a été payée ainsi que des relevés SIT dont également une participation d'Ecorecyclage et de l'Institution de Lavigny sera payée. A noter que l'OFCO impose désormais davantage d'analyses dont en plus celui du chlorothalonil et ce, à faire réaliser par un laboratoire privé, ce qui nous augmente les coûts de CHF 4'000.-. Sans ce décompte inhabituel, les compte auraient un dépassement d'environ CHF 3'000.- à CHF 3'500.-

15. 810.311 Achat de matériel. Pourquoi y a-t-il eu plus d'achat que prévu au budget ?

Une partie des achats sont liés à plusieurs compteurs et clapets antiretour pour les besoins des chantiers de l'Hôpital (lieu de vie, gros œuvre 2x et centrale à béton) et de celui d'Ecorecyclage (centrale à béton). Nous avons décidé de poursuivre le remplacement des anciens compteurs en ajoutant un quartier non prévu.





